

Éclosion de gale : Déploiement d'une mesure préventive élargie à l'HPLG et au CMV

La Direction tient à vous informer qu'en raison de l'apparition de nouveaux cas de gale confirmés auprès d'usagers et de membres du personnel de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur (HPLG) et du Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David (CMV), une opération élargie de traitements préventifs est déployée. Suivant une recommandation de la Direction de santé publique, cette mesure est mise en place afin d'en arrêter la propagation.

Le traitement consiste à appliquer une crème (Nix) sur le corps. Une seule application est nécessaire lorsque le traitement est administré dans un but préventif.

Les usagers hospitalisés ou hébergés, les membres du personnel, les médecins, les stagiaires et les bénévoles visés par cette opération élargie de traitements préventifs ont été identifiés et seront contactés par les chefs des unités concernées.

Le déploiement de cette mesure est en vigueur dès maintenant et se réalisera selon les modalités précisées ci-dessous :

Usagers hospitalisés ou hébergés

Une tournée des usagers hospitalisés ou hébergés des unités visées est en cours et une équipe dédiée procède au traitement préventif. Tous les usagers concernés recevront le traitement d'ici 72 heures.

De plus, les usagers ayant séjourné depuis le 30 janvier 2019 dans les milieux visés, susceptibles d'avoir été en contact significatif avec la gale, recevront une communication précisant les modalités à suivre, le cas échéant.

Membres du personnel, médecins, stagiaires et bénévoles

Tous les membres du personnel, les médecins, les stagiaires et les bénévoles des unités de soins et milieux de vie concernés seront informés par les chefs des unités des modalités à suivre pour obtenir le traitement préventif. Il est fortement recommandé de participer à ce traitement afin d'en assurer l'efficacité.

Les membres du personnel, les médecins, les stagiaires et les bénévoles de ces deux installations, non rattachés aux unités ou milieux de vie visés, présentant des symptômes de gale ou ayant été exposés à un cas de gale, sont invités à communiquer avec le Service de prévention et contrôle des infections – Volet membres du personnel de l'HPLG, au poste 20116, bureau B0-115. En fonction de l'évaluation de l'infirmière, une consultation en dermatologie pourrait être réalisée afin d'avoir la confirmation du diagnostic.

Modalités pour les visiteurs

Aucune restriction n'est en vigueur pour les visites. Ces derniers sont invités à appliquer l'hygiène des mains à l'arrivée et à la sortie des installations.

Les usagers, résidents ou visiteurs qui auraient des questions peuvent s'adresser au chef d'unité. Quant à eux, les membres du personnel peuvent s'adresser à leur gestionnaire.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Informations complémentaires

La gale

La gale est une infestation contagieuse de la peau causée par un parasite microscopique (acarien) appelé sarcopte. Celui-ci pénètre sous la peau et creuse de petits sillons.

Rappel des symptômes

Les personnes atteintes de la gale ont :

- Des démangeaisons qui sont souvent pires la nuit ou lorsque la peau est chaude;
- Des lésions sur la peau : de petits boutons rouges, des lignes pâles (appelées sillons) et/ou des lésions de grattage.

Les sites les plus touchés sont :

- La peau entre les doigts et les orteils;
- L'intérieur des poignets et des coudes;
- Les aisselles;
- La taille;
- Les organes génitaux;
- Les régions aéroloires;
- Le dos, qui est souvent atteint chez les personnes alitées.

Source : Direction générale